

**MINUTES
SUPPORT STAFF
JOINT CLASSIFICATION COMMITTEE**

Wednesday, February 21, 2001 - 1:30 p.m.
Suite 403, Council of Regents
20 Bay Street, Toronto

UNION:

Co-Chair, Richard Belleau (Confederation)
Louise Watt (Fanshawe)
Brian Gould (OPSEU)

MANAGEMENT:

Co-Chair, Bob Hurly (Cambrian)
Sheila Wilson (Fanshawe)
Sandi Johnson (CoR)
Shirley Kehimkar (CoR)

Regrets:

Claude Lacelle (Algonquin)
Franco Picciano (Algonquin)
Linda Carson (Centennial)

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONJOINT DE CLASSIFICATION
PERSONNEL DE SOUTIEN**

Le mercredi 21 février 2001, 13 h 30
Conseil ontarien des affaires collégiales
20 rue Bay, Bureau 403, Toronto

SYNDICAT :

Richard Belleau, coprésident (Confederation)
Louise Watt (Fanshawe)
Brian Gould (SEFPO)

EMPLOYEUR :

Bob Hurly, coprésident (Cambrian)
Sheila Wilson (Fanshawe)
Sandi Johnson (COAC)
Shirley Kehimkar (COAC)

Absences :

Claude Lacelle (Algonquin)
Franco Picciano (Algonquin)
Linda Carson (Centennial)

1. APPROVAL OF THE PREVIOUS MINUTES

Since membership on JCC had changed since the last meeting on March 27, 1997, the parties agreed to treat the minutes of that meeting as "notes".

2. BUSINESS ARISING

The Union indicated the issues raised in March 1997, were still active.

3. NEW BUSINESS

a) Impact from Bargaining

Practical Nurse

As a result of bargaining and changed legislation, the job family of Nursing Assistant was changed to Practical Nurse. Management provided the Union with copies of the relevant sections of the Job Evaluation Manual that reflected this change.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Puisque les membres du comité ne sont plus les mêmes depuis le 27 mars 1997, les parties conviennent de considérer le procès-verbal comme étant un compte rendu de la réunion.

2. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Le syndicat indique que les questions soulevées en mars 1997 demeurent des questions courantes.

3. QUESTIONS COURANTES

a) Impact de la négociation

Infirmière auxiliaire autorisée

Par suite de la négociation et des modifications apportées à la loi, la famille d'emplois appelée infirmière/infirmier auxiliaire change et devient la famille d'emplois infirmière/infirmier auxiliaire autorisé. L'employeur remet au syndicat des copies des parties pertinentes du Manuel

Management suggested that in view of the new educational requirements, (i.e., 2-year Community College Certificate, which is a three semester program) consideration should be given to adjusting the factor level for Training/Technical Skills and Experience. The Union provided a copy of "Entry to Practice Competencies" produced by the Ontario College of Nurses for Ontario Registered Practical Nurses. Discussion was held on whether the current job duties and responsibilities for a Practical Nurse were still relevant now that the position was regulated. Both parties will review the documentation for the next meeting.

JCC also discussed the changes introduced by the government for the Nursing profession and its impact on the Job Evaluation System. Since this is not effective until 2005, JCC decided no immediate action needed to be taken.

Payband 15

Management suggested that as access to the new payband would mainly affect classifications at the payband 14 level, such as Technical Support Specialist and Systems Analyst, one approach would be to review the factor levels for these positions that have not been assigned the highest level. By doing this, Management suggested that the point boundaries for payband 14 be 871 - 899, and payband 15 be 900 points or greater.

The Union stated that the proposed changes to reflect the creation of payband 15 would skew the Job Evaluation system as a whole and these changes could be part of the Classification Review process. Management emphasised the need to address this change agreed to by the parties during collective bargaining. The Union proposed the parties eliminated payband 1 and adjust the points accordingly. The parties will review the suggestions and respond at the next meeting.

d'évaluation des emplois dans lesquelles on a tenu compte de ce changement.

L'employeur propose que, à la lumière des nouvelles exigences en matière de formation (c.-à-d. un programme de trois semestres sur deux ans menant à un certificat dans un collège communautaire), il faudrait envisager de rajuster le niveau du facteur attribué pour la formation, les compétences techniques et l'expérience. Le syndicat fournit une copie des « Critères d'admission » que l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario a préparés à l'intention des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario. On discute du besoin de mettre à jour les responsabilités et tâches de ce poste maintenant réglementé. Les deux parties examineront la documentation pour la prochaine réunion.

Le CCC discute également des modifications apportées par le gouvernement à la profession infirmière et de leurs répercussions sur le système d'évaluation des emplois. Étant donné que ces modifications n'entreront en vigueur qu'en 2005, le CCC décide qu'aucune mesure immédiate ne sera prise à cet égard.

Tranche salariale 15

L'employeur suggère que dans la mesure où l'accès à une nouvelle tranche salariale influera principalement sur les classes de la tranche salariale 14, notamment les spécialistes du soutien technique et les analystes de systèmes, une approche possible serait d'examiner les niveaux des facteurs des postes qui n'ont pas été classés au niveau le plus élevé. Pour ce faire, l'employeur suggère que les limites de la tranche salariale 14 soient 871 - 899, et celles de la tranche 15 de 900 points ou plus.

Le syndicat déclare que les changements proposés pour tenir compte de la création de la tranche salariale 15 biaiserait le système d'évaluation des emplois dans son ensemble et que ces modifications pourraient faire partie du processus d'examen de la classification. L'employeur souligne la nécessité de s'attaquer à ce changement dont les parties avaient convenu pendant la négociation collective. Le syndicat propose que les parties suppriment la tranche salariale 1 et rajustent les points en conséquence. Les parties examineront les suggestions et y donneront suite à la prochaine réunion.

b) Support Staff Job Evaluation Manual - Corrections

Discussion and agreement was reached on correcting the following typographical errors in the Manual:

- Section VII: page 8, level 4 - change "one year Community College Diploma" to "one year Community College Certificate";
- Section VII: page 8, level 6 - remove asterisk in the points column;
- Section VII: page 9, level 5 - change "experiences" to "experience".

JCC discussed the possibility of posting the Manual on both OPSEU's and CoR's website. The parties will review issues associated with copyright and access for discussion at the next meeting.

c) Timeliness of Awards

Management provided a summary that had been developed for the Joint Grievance Scheduling Committee, showing the number of working days from the last hearing date to receipt of the award. Discussion was held on the length of time that was being taken by some Arbitrators in writing their decisions. JCC agreed that a joint letter should be sent to the Arbitrator's reminding them of the requirement under the Collective Agreement that an Arbitrator appointed under the expedited process "shall issue a brief written notice of his/her decision within fourteen (14) days of the hearing".

Management will provide a copy of the draft letter for the next meeting.

d) Training/Reorientation of Arbitrators

JCC discussed the general points for consideration when developing the training session:

- interactive format would be more beneficial.
- training would be conducted in English. The French version of the official documents would be provided.
- all training costs would be shared between the parties.
- dates from the Arbitrators between May and September would be obtained by CoR.

b) Modifications - Manuel de classification des emplois du personnel de soutien

Après discussion, on convient d'apporter les modifications suivantes à la version anglaise du Manuel :

- Section VII, p. 8, niveau 4 : «one year Community College Diploma» devient «one year Community College Certificate»;
- Section VII, p. 8, niveau 6 : supprimer l'astérisque de la colonne des points;
- Section VII, p. 9, niveau 5 : «experiences» devient «experience».

Le CCC discute de la possibilité d'afficher le Manuel dans le site Web du SEFPO et dans celui du COAC. Les parties examineront les questions relatives au droit d'auteur et à l'accessibilité et en discuteront à la prochaine réunion.

c) Délai des sentences arbitrales

L'employeur présente un résumé, préparé par le Comité d'établissement du calendrier de règlement des griefs, indiquant le nombre de jours de travail à partir de la dernière date d'audience jusqu'à la sentence arbitrale. On discute du temps que prennent certains arbitres pour rendre leurs décisions. Le CCC convient qu'une lettre conjointe devrait être envoyée aux arbitres pour leur rappeler les exigences de la convention collective, à savoir que l'arbitre désigné dans la procédure d'arbitrage accéléré « donne un bref avis de décision par écrit dans les quatorze (14) jours de l'audience ».

L'employeur présentera une ébauche de la lettre à la prochaine réunion.

d) Formation/Recyclage des arbitres

Le CCC donne un aperçu des points dont on devrait tenir compte dans l'élaboration de la séance de formation :

- Un format interactif serait avantageux pour les participants.
- La formation serait offerte en anglais. On fournirait la version française des documents officiels.
- Tous les coûts associés à la formation seraient partagés entre les parties.
- Le COAC contacterait les arbitres pour connaître leurs disponibilités entre mai et

JCC would then decide on a the date for the session.

- an invitation would be extended to all expedited Arbitrators to attend the session.
- the value added if JCC were to make a combined presentation on the areas they agreed and separately highlight their views where no agreement (eg., controversial awards).

Training of New Arbitrators

The two new arbitrators appointed to the expedited process are K. O'Neil and L. Tenace. JCC briefly discussed the following draft agenda items:

- the role of the JCC
- the role of the Arbitrator
- an overview of the expedited process
- the relevant Collective Agreement articles
- an overview of the Classification System
- definition of job families
- definition of Atypical positions
- Expedited vs Full Board Obligations

Management will provide a draft of the materials for the next meeting.

Reorientation of Current Arbitrators

JCC discussed other options of providing re-orientation/training to the current Arbitrators, such as sending materials in advance, conducting the re-orientation by video conferencing, etc. Further discussion will be held at the next meeting.

e) Confederation College Award (OPSEU #95A336)

Discussion was held concerning the outcome of this award.

4. NEXT MEETING

The next meeting will be held on March 23, 2001, 1:00 - 3:00 p.m., at the Council Offices, 20 Bay Street.

Meeting adjourned at 3:45 p.m.

septembre. Le CCC pourrait alors arrêter la date à laquelle aura lieu la formation.

- Une invitation à participer à la séance de formation serait aussi lancée à tous les arbitres assignés au processus accéléré.
- Il serait avantageux pour les parties de tenir une présentation conjointe concernant les points sur lesquels les parties s'entendent et de tenir une présentation distincte concernant ceux sur lesquels les parties sont en désaccord (exemple : décisions arbitrales controversées).

Formation des nouveaux arbitres

K. O'Neil et L. Tenace sont les deux nouveaux arbitres nommés au processus accéléré. Le CCC discute brièvement des points qui devraient figurer au projet d'ordre du jour :

- rôle du CCC;
- rôle de l'arbitre;
- survol du processus d'arbitrage accéléré;
- articles pertinents de la convention;
- survol du système de classification;
- définition des familles d'emplois;
- définition des postes atypiques;
- obligations des conseils d'arbitrage et celles de l'arbitrage accéléré.

L'employeur remettra une ébauche des documents à la prochaine réunion.

Recyclage des arbitres actuels

Le CCC discute des autres options possibles concernant la formation et le recyclage des arbitres actuels, telles que l'envoi de matériel suivi d'une séance de recyclage offerte par vidéoconférence, etc. Ce point sera discuté davantage à la prochaine réunion.

e) Décision arbitrale - Collège Confederation (OPSEU #95A336)

Une discussion s'ensuit sur les conséquences de cette décision arbitrale.

4. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 23 mars 2001, de 13 h à 15 h, au Conseil ontarien des affaires collégiales, 20 rue Bay, Toronto.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 45.

For the Union

For Management

Date: _____